



# Résidence CITY ÉTUDES

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Valenciennes

La résidence dispose de 122 studios et de 19 T2 meublés (possibilité de colocation).

[www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)

Image not found or type unknown

## LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

**Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant** : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides de la CAF : APL ou ALS.

**Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.**

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

Contact de la résidence

**03 27 22 25 10**

Contact national

**01 88 33 81 22**

Du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h

14 rue Jean Bernier  
59300 Valenciennes



122 studios  
19 T2 meublés  
(possibilité de colocation).

Loyer/mois à partir de  
**425,42 €**

Loyer TTC pour le logement 102 (Hors TEOM et électricité).

Consommations énergétiques indicatives : catégorie D  
Gaz à effet de serre : catégorie C

Frais de dossier à partir de 120 €

Le montant diffère suivant votre qualité d'adhérent ou non à un organisme partenaire de la résidence.

Organismes en partenariat exclusif

Etablissements d'enseignement liés par une convention de partenariat.



**Particulièrement adaptée aux étudiants, la résidence est également accessible aux stagiaires et jeunes actifs en formation.**

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au Logement Social (ALS) qui est déduite chaque mois du loyer.

**Pour faire une demande de logement :**

- Rendez-vous sur [www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)
- Cliquez sur « Réserver mon logement » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



## LES AVANTAGES LOGIFAC

### Offres de paiement

Possibilité de régler en 3 fois le dépôt de garantie et les frais de dossier et avance d'aide au logement durant 3 mois.

### Choisissez votre date de début de location

### Frais de dossier à tarifs privilégiés

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin.  
(Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.)

## Nos services disponibles



Wifi \*\*



Laverie \*\*



Badge Vigik



Emplacement à vélos



Intendant



Coworking



Salle TV



Babyfoot

## PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : douche, WC.
- La pièce principale meublée : lit, table, chaises, bureau, tabouret, étagère mis à disposition.
- Le coin cuisine équipé : évier, plaques électriques, réfrigérateur, micro-ondes, kit vaisselle.

## PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS\* :

**Un(e) intendant(e)** est à la disposition des locataires pour toute question technique et administrative aux heures d'ouverture du bureau d'accueil.

**Un agent de permanence** assure une veille la nuit et les weekend pour les interventions d'urgence (hors vacances scolaires).

**Divers équipements** sont mis à la disposition des occupants : laverie\*\*, aspirateur en libre service, foyer avec télévision et table ping-pong / baby-foot, salle de travail, salle de sport, distributeur de boissons, local vélos, Wifi\*\*, prêt à service à raclette et fondue, prêt fer à repasser, espace extérieur commun.

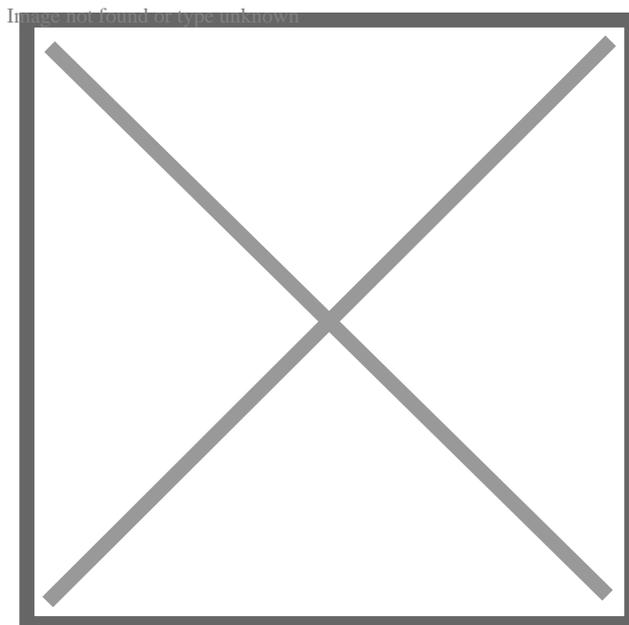


Photo de l'intérieur des logements

### Le loyer inclut :

- La mise à disposition des mobiliers et des équipements collectifs.
- Un forfait de consommation d'eau du studio (facturation si dépassement) au prix de la société de distribution.
- Forfait eau : 5 m<sup>2</sup>/trimestre
- Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
- Les frais d'entretien normaux VMC, matériel de sécurité.
- Un ménage environ toutes les 6 semaines dans le studio.
- L'entretien des parties communes.

### Le résident prend directement en charge :

- L'abonnement et les consommations (chauffage, eau chaude et électricité).
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
- La taxe d'habitation.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).

\* Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

\*\* Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.

Située à environ 15 minutes du centre-ville de [Valenciennes](#) et de la gare SNCF.

La résidence est également proche de tous commerces et animations (cinéma, bowling, patinoire ...) ainsi que de tous les centres d'études. Tramway arrêt Nungesser à 5 minutes environ.

